



IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4^e circonscription des Pyrénées-Atlantiques

Familles monoparentales : une aide supplémentaire de 115 à 200 euros obtenue grâce aux députés socialistes

D'après une récente enquête de l'INSEE, 27,2 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine. Dans les Pyrénées-Atlantiques, ce sont plusieurs milliers de familles monoparentales qui pourront bénéficier, dès ce mois de décembre 2023, de l'augmentation de la prime de Noël exceptionnelle, de 115 € à 200 €, que les députés de notre groupe socialiste ont fait voter à l'Assemblée nationale.

La prime de Noël, créée par le gouvernement de Lionel Jospin en 1998, est une aide exceptionnelle versée chaque fin d'année aux personnes qui disposent de revenus modestes. Son versement est automatique, sans aucune démarche à effectuer pour le bénéficiaire.

« Beaucoup de ces bénéficiaires sont des parents qui élèvent seuls leurs enfants. Dans 8 cas sur 10 le parent isolé est une femme » souligne Iñaki Echaniz.

Comme le montre le rapport annuel du Secours catholique publié en début de semaine, les familles monoparentales sont plus exposées aux situations de précarité financière. Aujourd'hui, 40% des enfants élevés dans une famille monoparentale vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ces difficultés ont été accentuées depuis 2 ans avec l'inflation et la crise énergétique.

L'aide, d'un montant allant de 115 € à 200 € en fonction des revenus, sera versée automatiquement sur le compte bancaire des bénéficiaires, en complément de la prime de Noël qu'ils perçoivent déjà.

Contact

Emma Briand--Paléologos

07 69 32 06 54

emma.briand-paleologos@clb-an.fr